

PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE

GESTION  
DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES

2024  
2031

Réduire



Réutiliser



Recycler

Valoriser



Communauté  
métropolitaine  
de Montréal

# L'encadrement légal

- Obligation et processus encadrés par la LQE
- Certains objectifs fixés par le gouvernement
- Entrée en vigueur au plus tard le 28 janvier 2024





# Un 3<sup>e</sup> PMGMR

1<sup>er</sup> PMGMR

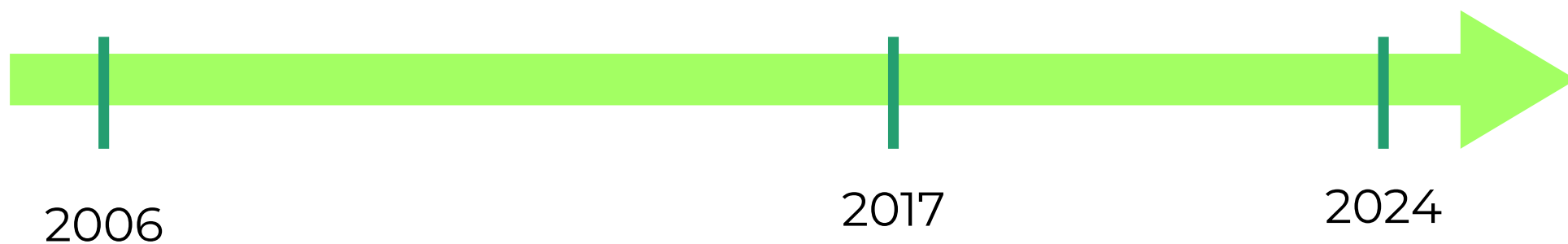
Matières  
recyclables

2<sup>e</sup> PMGMR

Matières  
organiques

3<sup>e</sup> PMGMR

Résidus  
ultimes



# Les principaux intrants

- Le plus récent bilan du PMGMR - 2020
- Le rapport de la commission de l'environnement sur l'élimination des matières résiduelles – 2021
- Le rapport du BAPE sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes - 2022



# 6 orientations

1. Réduire les quantités de matières à éliminer
2. Recycler les matières recyclables
3. Recycler les matières organiques
4. Recycler et valoriser les autres matières – dont résidus de construction, rénovation et démolition
5. Mobiliser la société civile, les industries, les commerces et les institutions
6. Reconnaître l'autonomie régionale, planifier et implanter les installations nécessaires au traitement des résidus ultimes



# 8 objectifs plus ambitieux

Orientations	PMGMR 2017-2024	PMGMR 2024-2031
Réduction des quantités générées	-	Réduire de 10 % la quantité générée en kg/personne
Réduction des quantités éliminées	600 kg/pers/an	425 kg/pers/an
Recyclage des matières recyclables	70 %	75 %
Recyclage des matières organiques	Desserte des habitations de 8 logements et moins	Desserte de toutes les habitations
	60 %	70 %
Recyclage et valorisation des résidus de CRD	70 %	70 %
Information, sensibilisation, éducation et formation	-	2 % des montants dépensés en GMR
Autonomie régionale	-	Traiter sur le territoire 75 % des résidus ultimes



# 41 mesures : continuité et nouveautés

## Exemples de nouvelles mesures de responsabilité municipale

- Encadrer la distribution des imprimés publicitaires
- Interdire la distribution de certains articles à usage unique
- Implanter la collecte des matières organiques dans les habitations de plus de 8 logements
- Obliger et encadrer la tenue d'évènements écoresponsables sur le domaine public
- Implanter des mesures d'écofiscalité





# 41 mesures : continuité et nouveautés

## Exemples de nouvelles mesures de responsabilité métropolitaine

- Réaliser des projets de réduction du gaspillage alimentaire
- Créer une table métropolitaine d'économie circulaire
- Se doter d'une structure de gouvernance pour coordonner le traitement des résidus ultimes
- Réaliser des études sur les technologies d'élimination, les modes de gouvernance et le financement de la planification, de l'implantation et de l'exploitation d'installations de traitement des résidus ultimes
- Implanter une ou des installations de traitement des résidus ultimes sur le territoire métropolitain



# La consultation publique et les prochaines étapes

10 novembre 2022 au 10 février 2023	Dépôt des mémoires et commentaires sur la plateforme <i>Je participe aux projets de la CMM</i>
13 au 31 mars 2023	Séances d'audition des mémoires 5 secteurs
Avril-mai 2023	Rédaction du rapport de consultation Bonification du PMGMR
Juin 2023	Dépôt du PMGMR bonifié à RECYC-QUÉBEC pour analyse de conformité (120 jours)
Décembre 2023	Adoption et entrée en vigueur du PMGMR 2024-2031





Communauté  
métropolitaine  
de Montréal